

ROSEL Infos

n° 30

Juin 2003

Directeur de la publi-
cation :
Michel LEFONDRE

Réalisation :

Gisèle CHALLE
Marc FONTAINE
Catherine LE NY
Marie-Jo LUCAS
Hubert PERIER

Pour tout rensei-
gnement sur la
publication :

Tel.: 02 31 80 01 51

Le mot du maire :

Dans le numéro de début d'année de ROSEL-INFOS, j'avais indiqué que le dossier le plus sensible de l'année 2003 serait celui de l'aménagement des RD 126 et 170. Avec quelques semaines de retard sur le planning envisagé au début de l'année, M. LAMURE, directeur de l'Aménagement au département du Calvados, accompagné de collaborateurs, a fait une première présentation du projet routier aux membres du Conseil municipal lors d'une réunion d'information le jeudi 12 juin. Étaient également présents à cette réunion, M. LEPARQUIER, Conseiller général, M. BOURGIGNON et M. YVER, Maires de Lasson et de Cairon.

Le projet présenté au moyen d'un plan déjà détaillé comporte les caractéristiques suivantes :

- un nouveau contournement du hameau de Gruchy qui implique lui-même la prévision d'un seul et nouvel accès au RD 126 pour les habitants de Gruchy.
- la réalisation de deux ronds-points, l'un sur Rosel, l'autre sur Cairon venant remplacer les carrefours actuels des RD 126/RD 170 et RD 170/RD 22.
- la réutilisation d'une large proportion des voies existantes en voies piétonnières et pistes cyclables mais, sur cet aspect, le projet nécessite quelques compléments et précisions.

Face à ce projet présenté par les responsables départementaux et justifié par de fortes considérations de sécurité, une partie des membres du Conseil ont émis des objections ou réserves d'importance variable. Ont été ainsi évoqués les conséquences sur les exploitations agricoles, les risques d'aggravation de la vitesse des voitures, le fait que le nouveau tracé favorisera prioritairement les utilisateurs venant d'au-delà de Cairon et attirera des flux supplémentaires de circulation, la nécessité de maintenir le cheminement existant entre Gruchy et Buron ainsi que d'autres éléments plus diversifiés. Au cours des discussions et échanges, les responsables départementaux ont souligné que la simple amélioration de la voie existante, en particulier au niveau de Gruchy, ne satisfait pas aux objectifs de sécurisation de la circulation qui sont la raison d'être du projet. Dans la situation actuelle, le département souhaite recueillir l'ensemble des questions et suggestions de la part des communes concernées sans exclure l'abandon de tout projet si une majorité locale y était hostile.

Sur ma proposition, le Conseil municipal s'est donné la période juillet-août comme période de réflexion personnelle et collective et débatera du dossier en septembre avant d'envisager une information générale de la population et une prise de position formelle. Ainsi, comme je l'évoquais en janvier dernier, l'aménagement de la RD 126, souhaitée unanimement dans son principe, devient une source de divisions et de divergences quand il s'agit de se prononcer sur une réalité concrète. Il faudra pourtant choisir en sachant que, quel que soit le choix, il provoquera critiques et mécontentements. La démocratie locale n'est pas naturellement un long fleuve tranquille...

Michel LEFONDRE

Comptes-rendus des réunions du conseil municipal : Séance du 22 Mai 2003

Travaux 2003

Trois propositions de devis ont été fournies pour les travaux de ravalement du presbytère.

Les devis présentés sont :	Entreprise Fossey	31 752 €
	Entreprise Quinette	47 669 €
	Entreprise Hamard	22 232 €

Après échanges, il a été décidé de retenir l'entreprise Hamard qui a déjà travaillé pour la commune à la satisfaction de tous.

Concernant l'escalier d'accès au grenier de la mairie, le devis de l'entreprise Lavache s'élevant à 4778€ a été retenu (un escalier industriel étant à peine moins cher).

La tondeuse nécessitant des réparations d'une ampleur disproportionnée à sa valeur, il est nécessaire de la remplacer. Le matériel envisagé aurait un coût TTC de 4 900 €

Bulletin d'information de la commune de ROSEL

Permanences de la mairie de Rosel : Mardi de 16 H à 19 H 30 et samedi de 9 H à 12 H

Modalités de location du presbytère

Au vu de certaines dégradations, un échange a eu lieu sur les évolutions souhaitables. Il a été envisagé :
une forte augmentation de la caution
une différenciation tarifaire entre les habitants de Rosel et ceux des autres communes
une rédaction plus ferme du contrat

Le conseil aura à adopter ces nouvelles dispositions en septembre pour une application à partir du 01/01/2004

Problèmes de stationnement

Deux ou trois cas de stationnement dans le bourg peuvent engendrer difficultés de circulation ou contestations. Après discussion, il est jugé préférable de contacter si nécessaire les personnes concernées. Il est souligné que sur certaines voies, le passage des camions ou engins agricoles est gêné par des haies non élaguées.

Questions diverses

Le SDIS n'assurera plus le contrôle technique des bornes incendie.

Faute de volontaires, la commune ne s'inscrira pas cette année à la journée du patrimoine.

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE THUE ET MUE »

En chiffres : vote du budget

1/ DEPENSES

A/ Investissement

Le total des dépenses prévu pour l'année 2003 s'élève à 1 625 426 €, dont 700 000 € pour la voirie et l'enfouissement des réseaux.

L'aménagement d'une zone d'activité, ainsi que l'étude des bassins versants constituent les 2 autres chapitres principaux.

B/ Fonctionnement

L'essentiel des dépenses est affecté au fonctionnement des écoles (cantines, personnel de service). Le total des dépenses s'élève à 3 966 211 €.

2/ RECETTES

Elles se répartissent ainsi :

- Produits de services	280 000
- Contributions	1.550 000
- Taxe	680 000
- Subventions	930 000
- Excédent année 2002	480 000

3 920 000

En action :

Étude des bassins versants :

La commission appel d'offres a retenu l'entreprise ALISE Environnement pour mener l'étude. Cette mission, qui se déroulera sur une année complète, débutera dès le mois prochain.

Cette étude hydrologique et hydraulique a pour objectif, à partir d'un diagnostic précis sur les problèmes d'inondation, d'érosion des sols, d'assainissement et d'écoulement des eaux pluviales, d'entretiens des rivières, de faire des propositions de travaux et d'aménagements divers susceptibles d'apporter des solutions. Ce travail sera également utile pour tous les aménagements futurs (lotissements, voiries, zones d'activités) :

- Les bassins versants de la Mue et de la Thue couvrent une superficie de 14 700 hectares sur le territoire des Communautés de communes d'ORIVAL et ENTRE THUE ET MUE.
- Le coût de cette étude s'élèvera à 68 210 €, le montant des subventions est de 80% dont : DIREN 10%, Agence de l'Eau 50%, Conseil général 20%. La charge restante est ainsi répartie : C.C ORIVAL 40%, ENTRE THUE ET MUE 56% (répartition faite au prorata de la population et de la surface des bassins versants).
- Le cahier des charges et le programme complet de cette étude est consultable en Mairie.

Les techniciens du Cabinet ALISE devront avoir accès sur l'ensemble du territoire pour recueillir toutes les données nécessaires. Nous comptons sur la collaboration de chacun pour leur faciliter la tâche et nous vous en remercions d'avance.

LE REGROUPEMENT DES TRESORERIES

Suite à une réunion dans le cadre du regroupement territorial des services, les trésoreries de Ryes et Creully fermeraient à terme, tandis que celles de Tilly-sur-Seulles et Courseulles-sur-Mer verraient leurs secteurs modifiés. Les communautés d'Entre Thue et Mue et le Val de Seulles seront rattachées à Tilly-sur-Seulles. Cette proposition ne tient pas compte des populations locales, ni des besoins de déplacements. Dans le cadre des communautés de communes « Entre Thue et Mue » (11500 habitants) et « Val de Seulles » (4307 habitants), la trésorerie devrait être logiquement basée à Bretteville-l'Orgueilleuse (2407 habitants) et non à Tilly-sur-Seulles (1266 habitants). Un courrier conjoint a été adressé en ce sens, par la communauté de communes « Entre Thue et Mue » et la commune de Bretteville-l'Orgueilleuse.



COMITE DE JUMELAGE ROSEL-LASSON-GOODLEIGH

Cette année, c'était au tour de nos amis anglais de Goodleigh de venir en Normandie. Leur séjour a été court, puisqu'ils sont arrivés le samedi 24 mai en soirée et sont repartis pour le Devon le mardi 27 mai, tôt le matin.

Le programme que nous avons préparé à leur intention s'est déroulé de la manière suivante :

Samedi 24 : Accueil de nos voyageurs et soirée en famille

Dimanche 25 : De 10h30 à 11h15, une assemblée s'est réunie à l'église de Rosel, où lectures et chants (français & anglais) sur le thème de l'Amour se sont succédés.



A 11 h30 La municipalité de Rosel offrait un apéritif de bienvenue à l'ensemble des « twinnings », auxquels se sont joints quelques habitants de la commune.

Le déjeuner et l'après-midi ont permis aux familles « jumelles » de se retrouver et de passer quelques heures ensemble avant la soirée en commun. Dès 19 heures la soirée pouvait commencer. Pour changer un peu les habitudes, le bureau du Comité avait décidé de substituer à la traditionnelle soirée dansante une soirée animation placée sur le thème « Cabaret ».

La salle du Caen Rugby Club avait été transformée à cet effet en cabaret provisoire par les bons soins de « l'équipe déco », qui avait donné à cette salle dévolue au ballon ovale un petit air de Moulin Rouge.



Pendant le repas préparé par les « twinnings », un magicien a animé la soirée en faisant tourner les têtes avec des jeux de cartes et des bijoux qui disparaissaient et réapparaissaient dans des endroits inattendus ! A la fin du repas la participation de volontaires sollicités par le magicien a permis de terminer la soirée dans les rires et la bonne humeur.



Lundi 26 : Nous avons fait visiter à nos amis anglais le Haras du Pin, le château, la maréchalerie et, bien sûr, les écuries et leurs étalons. Ces visites ont été ponctuées d'un pique-nique (la météo, exceptionnelle ce jour-là, a été appréciée par tous), d'une promenade en attelage, la journée se terminant par la présentation d'un attelage aux couleurs du Haras.



A 19h, la municipalité de Lasson offrait un « pot de départ » aux twinnings à la Salle des Fêtes de Lasson ; les experts de la commune avaient concocté un excellent breuvage franco-anglais dont le subtil dosage restera, hélas, secret !

Nous avons salué nos amis de Goodleigh avant leur départ pour le ferry le mardi matin et leur avons donné rendez-vous à Goodleigh pour l'an prochain.

Un grand merci aux municipalités de Rosel & Lasson pour leur soutien et un immense merci aux nombreux volontaires (décorateurs, chanteurs, organiste, cuisiniers,) qui ont contribué au succès de ce week-end d'amitié franco-anglais.

Le Comité

DATES A RETENIR

FOIRE AUX GRENIERS (organisée par le Comité des Fêtes de Lasson-Rosel)

Dimanche 7 septembre au Centre d'Animation à Lasson
Renseignements au 02 31 08 47 02 ou 02 31 08 15 58

ENCOMBRANTS (2003) :

ROSEL/GRUCHY : 24 Octobre
CHEMIN DE BURON : 1 Octobre

Jardiniers et bricoleurs..... à votre attention

Le thème des nuisances sonores est l'un des plus récurrents parmi les réclamations enregistrées au secrétariat de mairie. En effet, chaque année et en particulier à l'époque où les tontes de gazon sont fréquentes, l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit est quelque peu "oublié", ce qui provoque inévitablement une gêne et un désagrément bien compréhensible pour les voisins immédiats. Nous vous recommandons d'être vigilants pour préserver le bien-être et la bonne entente entre tous.

Arrêté préfectoral du 16 janvier 1997 - article 5

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

La société ONYX, chargée de trier les déchets ménagers contenus dans les sacs jaunes a été confrontée dans l'exercice même du tri à un problème particulièrement dangereux : des seringues avec aiguilles ont été jetées parmi les matériaux recyclables. Un opérateur s'est blessé (piqûres) et devra donc subir des soins et un contrôle médical pendant 6 mois pour prévenir toute infection ultérieure.

Nous vous rappelons que toutes les seringues usagées doivent être remises dans un emballage spécifique pour être ensuite détruites sans aucun risque pour les agents chargés de la manutention.

LES CLOCHES NE SONNENT PLUS !

Suite au dernier orage, la foudre est tombée sur le paratonnerre du clocher de l'église. En plus des dégâts sur ce dernier, le tableau électrique qui commande les cloches a lui aussi subi des dommages. Le coût des réparations d'élève à 2 800 €. Une partie sera normalement prise en charge par l'assurance.